

Bureau du Conseil privé
Directive du gouvernement sur les activités de réglementation

Rapport préliminaire

Atelier interministériel

Le 8 septembre 2005



Table des matières

| Section | Page |
|--|------------|
| 1.0 BUT DE L'ATELIER..... | 1 |
| 2.0 CONFÉRENCIERS PRINCIPAUX | 2 |
| 2.1 Accueil et mot de bienvenue (George Redling)..... | 2 |
| 2.2 Obtenir des résultats pour les Canadiens : importance de la collectivité de la réglementation (Morris Rosenberg)..... | 3 |
| 2.3 Points saillants de l'ébauche de la Directive de la Directive du règlement sur les activités de réglementation (Diane Labelle)..... | 4 |
| 2.4 Pour une mise en œuvre réussie! – Point de vue des groupes d'intérêt, de l'industrie et des universitaires (conférenciers invités)..... | 6 |
| 2.5 Aspects de la mise en œuvre dont il faut tenir compte dans la Directive du gouvernement sur les activités de réglementation (Benoît Turcotte)..... | 8 |
| 3.0 RÉUNIONS EN PETITS GROUPES | 9 |
| 3.1 Séance n° 1 : Notre engagement envers les Canadiens | 9 |
| 3.2 Séance n° 2 : Responsabilités des ministères et des organismes | 10 |
| 3.3 Séance n° 3 : Besoins en matière de mise en œuvre et évaluation du succès de la Directive.... | 12 |
| ANNEXE A - ORDRE DU JOUR | A-1 |
| ANNEXE B - COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DÉCOULANT DE LA 1^{re} RÉUNION EN PETITS GROUPES | B-1 |
| ANNEXE C - COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DÉCOULANT DE LA 2^e RÉUNION EN PETITS GROUPES | C-1 |
| ANNEXE D - COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DÉCOULANT DE LA 3^e RÉUNION EN PETITS GROUPES | D-1 |
| ANNEXE E - PRÉSENTATION TIRÉE DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE | E-1 |
| ANNEXE F - LISTE DES PARTICIPANTS | F-1 |

1.0 BUT DE L'ATELIER

La Division des affaires réglementaires du Bureau du Conseil privé (BCP), en collaboration avec TDV Global Inc., a tenu un atelier interministériel sur la version proposée de la Directive du gouvernement sur les activités de réglementation (la Directive). Cet atelier visait à :

- obtenir le point de vue de la collectivité de la réglementation et sa rétroaction sur la Directive;
- cerner les difficultés posées par la mise en œuvre de la Directive et les compétences nécessaires, de même que les solutions envisageables;
- fournir des conseils à la haute direction sur les façons d'améliorer la gestion de la réglementation;
- donner à la collectivité de la réglementation une possibilité d'apprentissage, de réseautage et de renforcement.

L'atelier a réuni environ 150 fonctionnaires (consulter l'**Annexe F** pour connaître le nom de tous les participants), dont des dirigeants, issus de tous les ministères et organismes fédéraux. Les plus imposants et leurs pendants de taille plus modeste devaient déléguer entre 8 et 12 participants et entre 3 et 5 participants respectivement. Chaque ministère et organisme devait choisir et structurer sa délégation. Les participants ont été choisis dans l'ensemble du spectre touchant la réglementation, soit de l'élaboration à l'examen, en passant par la mise en œuvre et l'observation. Les participants occupaient un large éventail de postes aux responsabilités diverses, dont ceux de gestionnaire de programme, d'analyste des politiques, d'inspecteur, de spécialiste du rendement, d'auteur du Résumé de l'étude d'impact de la réglementation (RE IR) et d'économiste.

2.0 CONFÉRENCIERS PRINCIPAUX

2.1 Accueil et mot de bienvenue (George Redling)

George Redling a lancé l'atelier interministériel sur la Directive en accueillant tous les participants à. Il a précisé qu'il était encourageant de constater qu'un aussi grand nombre de membres du comité sur la réglementation, issus de différents ministères et bureaux au pays, soient présents à l'occasion de cette étape importante dans l'Initiative de réglementation intelligente. Il a expliqué que la politique de réglementation nationale guide le Canada depuis de nombreuses années et que le défi est aujourd'hui de renforcer la gouvernance en réglementation afin de mieux servir la population dans les années à venir. Il a poursuivi en précisant que le rôle que les participants à l'atelier auront à jouer dans la mise en œuvre de la nouvelle Directive vient justifier l'importance de leur participation.

Il a expliqué que c'est la réglementation qui, parmi toutes les responsabilités du gouvernement fédéral, influe le plus directement sur le quotidien de la population, que ce soit en termes de sûreté des produits de santé, comme les médicaments, d'étiquetage nutritionnel permettant aux consommateurs de faire des choix avisés, ou de qualité du milieu naturel. Il a déclaré que la bonne réglementation représente une grande responsabilité, partagée par tous les ministères et organismes au pays, insistant sur le fait que la population a toujours souhaité un système de réglementation efficace qui serve l'intérêt public. La question à laquelle nous sommes confrontés est la suivante : comment, en tant que responsables de la réglementation, pouvons-nous offrir les meilleures possibilités et une protection optimale à la population canadienne alors que l'on presse le système de réglementation de progresser, non seulement pour qu'il réponde aux besoins en constante évolution de la population, mais aussi pour qu'il veille à ce que le pays demeure un chef de file mondial, sur les plans tant économique et social qu'environnemental?

Il a déclaré que la réglementation intelligente est une approche pangouvernementale visant à améliorer la réglementation. Cette stratégie comprend trois secteurs d'activité clés parallèles :

- le renforcement de la gestion de la réglementation;
- l'amélioration de la coopération en réglementation;
- l'obtention de résultats dans les secteurs clés et les domaines thématiques.

L'atelier portait principalement sur le premier de ces secteurs, favorisant une discussion pertinente sur :

- la nouvelle Directive;
- les cadres, processus, instruments et guides d'analyse connexes qui fourniront un meilleur encadrement aux ministères quant à la gestion du cycle de vie de la réglementation et aux analyses nécessaires;
- un renforcement de la fonction de remise en question du BCP;
- une stratégie d'apprentissage pour la collectivité de la réglementation.

Enfin, il a expliqué à toutes les personnes présentes que, en tant que responsables de la réglementation, elles ont un rôle primordial à jouer dans la concrétisation des politiques. On a insisté sur le fait que l'objectif de l'atelier était de donner l'occasion à la collectivité fédérale de la réglementation de se réunir et de fournir une rétroaction pertinente sur la Directive. Ces observations occuperont une place importante dans la rédaction du document préliminaire qui fera l'objet de consultations publiques au début d'octobre.

Après son discours d'ouverture, M. Redling a présenté Morris Rosenberg, champion de la collectivité des organismes fédéraux de réglementation et sous-ministre de la Santé. Il a insisté sur les points saillants de la carrière remarquable de M. Rosenberg et fait l'éloge de ses connaissances et de sa grande compréhension de la réglementation, en plus de citer les difficultés auxquelles les responsables de la réglementation sont constamment confrontés.

2.2 Obtenir des résultats pour les Canadiens : importance de la collectivité de la réglementation (Morris Rosenberg)

Morris Rosenberg a insisté sur l'importance du cadre de réglementation et reconnu le travail extraordinaire effectué à ce jour sur la Directive du gouvernement sur les activités de réglementation.

Il a en outre mis en relief trois leçons tirées de l'ouragan Katrina, à savoir :

- l'importance pour le gouvernement de répondre aux besoins fondamentaux de sa population;
- l'importance des connaissances et de l'expérience des fonctionnaires;
- la triste réalité voulant qu'il faille parfois vivre une crise pour tirer ces leçons.

Assurer un milieu sûr à la population canadienne et lui inspirer confiance sont des responsabilités fondamentales du gouvernement. Il a expliqué qu'il est important de veiller à ce que les systèmes, la planification, la formation et les instruments de réglementation soient à la fois modernes et pertinents. Bien que les ratés (p. ex. l'ouragan Katrina, Vioxx, Enron, etc.) puissent s'avérer un moteur de changement précieux, le prix à payer pour tirer ces leçons est souvent trop élevé. Ainsi, il a proposé d'instaurer le changement quand celui-ci est nécessaire plutôt que d'attendre une crise. Il a reconnu que le changement doit être appuyé par les dirigeants à tous les niveaux (y compris les dirigeants politiques) de même que la collectivité de la réglementation.

De même, nous réglementons aujourd'hui des marchés internationaux plutôt que locaux, ce qui exige une collaboration internationale (p. ex. l'incidence sur la confiance des consommateurs des décisions entourant les aliments du bétail). Il a reconnu que la coordination et la gestion des questions horizontales transcendant les ministères et les champs de compétences (p. ex. les changements climatiques) représentent aussi un défi. Face aux demandes croissantes du public à cet égard, les ministères et organismes doivent veiller à ce que le processus décisionnel soit de plus en plus ouvert et transparent, et que le gouvernement soit en mesure d'offrir aux Canadiens la protection qu'ils attendent (par le biais d'instruments et de processus modernes et bien adaptés) en tout temps, et plus particulièrement dans les situations d'urgence ou en cas de menace imminente.

Il convient donc que ces instruments et processus soient jumelés avec une excellente gestion des ressources humaines, axée sur le développement des compétences et le recrutement judicieux de sorte à refléter la diversité, les compétences et les habiletés favorables à un travail multidisciplinaire et multiorganisationnel. M. Rosenberg a soutenu que le succès des initiatives dépend de la collectivité de la réglementation et de sa capacité à relever les défis au moyen d'une approche coordonnée et fondée sur le travail d'équipe. La collectivité fédérale des responsables de la réglementation est une composante importante de l'élaboration et de la mise en œuvre de la réglementation intelligente. Selon M. Rosenberg, cette collectivité peut offrir son soutien de diverses façons :

- promotion de l'apprentissage et du perfectionnement professionnel;

- assurance que le personnel dispose de tous les instruments adéquats, ou plus précisément un mécanisme permettant d'intégrer des considérations sociales et éthiques au processus décisionnel en matière de réglementation;
- communications assurant la confiance de la population;
- rétroaction et discussions constantes;
- création de collectivités de pratiques exemplaires.

M. Rosenberg a ensuite souligné combien il est important, pour que les responsables de la réglementation continuent de devoir prendre des décisions difficiles et novatrices qu'on attend d'eux, ils soient protégés autant que possible contre les recours juridiques. Cela ne revient pas à dire, toutefois, que le gouvernement tout entier doit se trouver à l'abri de tout examen de ses activités. Il s'agit simplement d'éviter que des fonctionnaires ne fassent l'objet de poursuites s'ils ont agi en prenant toutes les précautions qui s'imposaient. M. Rosenberg a fait remarquer que dans son ministère aussi bien que dans toute la collectivité fédérale de la réglementation, on est d'avis que l'obligation faite aux fonctionnaires de rendre compte de leurs décisions dans le contexte d'une initiative gouvernementale risque d'avoir un impact considérable sur le recrutement et le maintien en poste dans leur secteur. En sa qualité de sous-ministre champion de la collectivité de la réglementation, il compte bien se pencher sur les différentes options possibles dans le dossier de l'immunité des employés.

En guise de conclusion, il a rappelé que le rôle de tous les participants est très important si l'on veut assurer un leadership et fournir l'aide nécessaire pour « bien faire les choses ». Il est d'avis que la Directive du gouvernement sur les activités de réglementation constitue un pas important dans la bonne direction. Il a toutefois demandé aux personnes présentes d'indiquer dès que possible les changements à y apporter et les problèmes possibles de mise en œuvre.

2.3 Points saillants de l'ébauche de la Directive du règlement sur les activités de réglementation (Diane Labelle)

Diane Labelle a souligné que la collectivité fédérale de la réglementation est un élément essentiel à la réussite de l'Initiative, puisque le gouvernement cherche la meilleure façon d'aller de l'avant avec la réglementation intelligente et l'élaboration de la Directive et écoute attentivement les conseils d'un large éventail de spécialistes et de ressources.

Elle a précisé que, au cours des dernières années, on a fait plusieurs observations sur la réglementation. En 2000, par exemple, le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a vérifié la réglementation fédérale en santé et sécurité, mais pas la politique ni le système de réglementation en tant que tel, ce qui suppose que la politique de réglementation actuelle est principalement de nature économique, et que le gouvernement fédéral doit mieux cerner et transmettre ses priorités en termes de réglementation en santé et en sécurité. Le BVG a par ailleurs recommandé une coordination interministérielle accrue des principaux règlements en santé et en sécurité.

En 2002, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) signalait que le Canada dispose d'un système éprouvé et efficace de gouvernance de la réglementation, que les réformes de la réglementation ont favorisé le bon rendement économique du pays et que le Canada devrait maintenir le rythme de sa réforme. L'OCDE a toutefois précisé que le Canada doit prendre des mesures

pour veiller à ce que la réglementation continue d'appuyer le programme stratégique général du gouvernement, y compris l'élaboration d'une approche pour l'évaluation et l'examen de la réglementation et une plus grande contribution des politiques sur la concurrence à la gestion de la réglementation. En 2004, le Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente a effectué un examen poussé de la réglementation fédérale et formulé 40 recommandations au gouvernement relativement à la gouvernance de la réglementation, dont « accorder la priorité à la conception d'une nouvelle politique fédérale de réglementation ».

M^{me} Labelle a expliqué que la Directive vise à :

- transmettre à la population l'engagement du gouvernement fédéral à protéger sa santé et à assurer sa sécurité, ainsi qu'à fournir des conditions favorisant une économie novatrice;
- veiller à ce que la population soit informée et ait l'occasion de prendre part au processus de réglementation;
- communiquer aux fonctionnaires leurs rôles et responsabilités en matière de réglementation;
- veiller à ce que les ministres disposent des renseignements nécessaires pour prendre des décisions éclairées.

M^{me} Labelle a souligné que l'adoption de cadres analytiques et d'une orientation précisant comment procéder (instruments privilégiés, consultations publiques, collaboration internationale en matière de réglementation, gestion des risques, conformité et examen de la réglementation), de même que d'instruments et de processus (soit le renforcement de la fonction de remise en question du BCP, l'évaluation des capacités et la stratégie d'apprentissage, un nouveau REIR et l'évaluation du rendement).

Par ailleurs, on a insisté sur le principe du cycle de vie qui guidera la mise en œuvre afin de permettre aux ministères et organismes d'aller de l'avant en matière de réglementation intelligente et de générer des améliorations générales du système de gestion de la réglementation.

Les tableaux thématiques suivants serviront aussi de fondement à l'amélioration des secteurs :

- Un Canada en santé
- Viabilité de l'environnement
- Sûreté et sécurité
- Innovation, productivité et contextes d'affaires
- Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Le cycle de vie comprendra les secteurs d'activité suivants :

- Analyse et document de proposition :
 - consultation de la population;
 - établissement du problème et des risques;
 - choix et évaluation des mesures de réglementation;
 - évaluation de l'incidence des options proposées.
- Mise en œuvre :
 - consultation de la population;
 - planification de l'observation;
 - planification de la mise en œuvre;
 - affectation des fonds et des ressources humaines;
 - compétences et formation.

- Évaluation et examen :
 - consultation de la population;
 - évaluation du rendement;
 - évaluation et examen de la réglementation.

M^{me} Labelle a par la suite précisé les responsabilités de chaque ministère et organisme dans chaque de ces domaines.

En terminant, elle a expliqué le chemin critique et procédé à un survol de haut niveau de ce qui est attendu des participants tout au long de la journée.

2.4 Pour une mise en œuvre réussie! – Point de vue des groupes d'intérêt, de l'industrie et des universitaires (conférenciers invités)

On a invité trois conférenciers à s'adresser aux participants afin de leur transmettre leur point de vue relativement à une mise en œuvre réussie.

Jacques St-Amant (Option Consommateurs)

Jacques St-Amant, premier des trois conférenciers, a insisté sur le rôle d'Option Consommateurs. Il a abordé la complexité croissante des questions ayant une incidence sur le cadre de réglementation, y compris la mondialisation, la technologie et le nombre croissant de cultures et points de vue dans la société qui influent sur l'atteinte d'un consensus. Il a souligné que, lorsque l'on envisage des consultations sur la Directive, on doit tenir compte du fait qu'une partie de la population est analphabète. Les consultations publiques devraient toutefois être un processus continu plutôt qu'une réaction à une étude d'impact.

Le Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente et des initiatives semblables interprètent toutefois la notion de « réglementation » de façon plus large, ne se limitant pas aux aspects juridiques ou techniques. On a constaté qu'une bonne réglementation exige une stratégie de réglementation intelligente. M. St-Amant a par ailleurs souligné que la réglementation intelligente a besoin d'un diagnostic intelligent, et que la nécessité d'un consensus peut paralyser les activités de réglementation, surtout quand les données connexes ne sont pas claires.

De même, il y a un certain nombre de difficultés associées aux décisions, qui sont de plus en plus axées sur les accords internationaux. Du point de vue coûts-avantages, il a précisé que, par le passé, le coût de la réglementation devait être établi, mais pas les avantages ni les coûts associés à l'absence de réglementation. Ces questions devraient probablement être approfondies. Il a conclu son exposé en passant en revue quatre études de cas et en rappelant la nécessité d'adopter une approche élargie en matière de réglementation intelligente, fondée sur un diagnostic intelligent, l'engagement et des consultations proactives.

Denise Dewar (CropLife Canada)

M^{me} Dewar, de CropLife Canada, a été la deuxième à prendre la parole. Elle a donné son point de vue sur la réglementation intelligente et sur la future Directive. Elle a insisté sur la nécessité de tenir des

consultations constructives. On a par ailleurs souligné qu'il est bel et bien essentiel d'avoir une politique de communications, surtout en ce qui a trait aux normes et codes, et que l'adoption de programmes de gérance et la diffusion des pratiques exemplaires seraient aussi bénéfiques. Elle a enchaîné en prévenant les participants que le recours à un concept universel n'était pas nécessairement la solution.

Au nom de CropLife Canada, elle a expliqué que l'innovation, le moteur de croissance en agriculture, garde le Canada concurrentiel. Ce dernier est confronté à une concurrence croissante sur la scène internationale, les recettes agricoles n'ayant jamais été aussi faibles au pays comparativement aux secteurs agricoles étrangers, en pleine expansion. Le Canada demeure très dépendant du commerce et des exportations agricoles compte tenu de son faible marché intérieur. Pourtant, le secteur agricole canadien a déjà été concurrentiel grâce à sa capacité d'adopter de nouvelles technologies et de s'adapter plus rapidement que ses concurrents. L'efficacité du système de réglementation explique en partie ce phénomène. Bien qu'il ait été un avantage pour les producteurs canadiens, on constate que cet avantage s'effrite.

M^{me} Dewar a fait valoir que l'industrie agroalimentaire canadienne, de façon générale, appuie avec beaucoup d'enthousiasme le travail de renouvellement et croit fermement que la réglementation intelligente est essentielle à son avenir. Elle a expliqué que les membres du Parlement partagent pour la plupart la position de CropLife Canada, tous les partis politiques appuyant une réglementation à la fois intelligente et favorisant l'innovation au sein du secteur, une réglementation fondée sur l'efficacité, la rentabilité, l'à-propos, la transparence, la reddition de comptes et le rendement, insistant plus particulièrement sur la santé, la sécurité et l'environnement. Elle était heureuse de constater que le forum prenait une position proactive en ce sens. Elle a rappelé que l'on devait continuer de mettre l'accent sur les évaluations des risques fondées sur des données et souligné qu'il est important de veiller à ce que le coût de la réglementation demeure proportionnel à celui du problème que l'on tente de résoudre.

Paul Thomas, Ph.D. (Université du Manitoba)

Le dernier conférencier, Paul Thomas, a expliqué qu'une bonne réglementation est primordiale pour la confiance de la population canadienne en son gouvernement. Ainsi, il est d'avis que l'on peut envisager la réglementation comme un microcosme du gouvernement, voyant sa mise en œuvre comme un processus donnant concrètement forme aux idées liées aux politiques.

Jusqu'au début des années 1970, la documentation émanant des universités tenait pour acquis que la mise en œuvre était une étape assez simple du processus relatif aux politiques, pendant laquelle l'appareil administratif exécutait les politiques énoncées par le gouvernement. Des études ont toutefois montré qu'il y a souvent dérapage entre les objectifs des politiques et leurs résultats, les problèmes de mise en œuvre y contribuant pour une grande part.

Dans la majorité des études menées, l'accent est mis sur l'explication de l'« écart entre la réalité et les objectifs », soit l'écart entre le concept original des politiques et des programmes et ce qui arrive en pratique. En d'autres termes, la recherche universitaire est principalement axée sur l'échec, décrivant ce qui ne fonctionne pas et les raisons connexes, plutôt que d'établir comment on pourrait améliorer la situation. Il y a peu de conseils, voire aucun, quant aux dimensions ou aux facteurs d'un milieu qui sont importants dans le processus de mise en œuvre.

Au début de l'élaboration d'une politique, a-t-il poursuivi, on doit avoir un plan de mise en œuvre axé sur :

- la validité, la clarté et l'uniformité des intentions;
- l'autorité juridique, les ressources et les capacités de l'organe de mise en œuvre;
- l'ampleur du consensus entre les différents intervenants pertinents quant aux objectifs de la politique et aux moyens de les atteindre;
- les mesures incitatives et dissuasives relativement à la collaboration entre les participants;
- l'incidence possible du contexte général et immédiat de l'évolution à court terme et des tendances à long terme.

Il a déclaré qu'un « bon » processus de réglementation doit :

- être en accord avec la législation et fondé sur une analyse fiable et les meilleures connaissances disponibles;
- favoriser la collaboration, la souplesse et l'apprentissage;
- s'engager à être juste et neutre;
- promouvoir la transparence, la reddition de comptes et la réceptivité;
- mettre l'accent sur l'efficacité et l'à-propos;
- être légitime en termes de procédure (façon dont la réglementation est adoptée et évaluée) et de contenu (conforme à des valeurs très répandues).

Avant de conclure son exposé, M. Thomas a souligné que c'est par la réglementation que l'intervention du gouvernement est la plus visible.

2.5 Aspects de la mise en œuvre dont il faut tenir compte dans la Directive du gouvernement sur les activités de réglementation (Benoît Turcotte)

Benoît Turcotte a donné un aperçu des différents aspects de la mise en œuvre de la réglementation intelligente à l'aide d'une présentation PowerPoint. Il a d'abord insisté sur les caractéristiques du renforcement de la fonction de remise en question du BCP, soulignant les améliorations apportées dernièrement à la liste de vérification intermédiaire, à la formation sur l'instrument privilégié au sein du BCP et au groupe de travail pour l'amélioration de la fonction de remise en question du BCP. Il a expliqué que les prochaines étapes porteront sur l'assurance du respect des principes et des cadres de la réglementation intelligente dans leur mise en œuvre, sur l'établissement des mémoires au Cabinet ayant des conséquences sur la réglementation (et la mise à jour du guide de rédaction des mémoires) et sur l'amélioration de la capacité du BCP.

Sur le plan du triage, il a précisé que les efforts et analyses consacrés aux activités de réglementation doivent correspondre à la portée et à l'incidence du problème, et que l'on a cerné trois catégories d'importance.

Concernant la mise en œuvre, il a dit que le cadre serait en constante évolution et qu'il devrait être soumis à un examen dans le cadre d'une collaboration continue. Il a insisté sur les caractéristiques et l'importance du REIR ainsi que sur sa structure possible en trois points (description, analyse de l'impact et mise en œuvre).

Enfin, sur le plan des difficultés, M. Turcotte a précisé la nécessité de renforcer la capacité interne de la Division des affaires réglementaires du BCP, de fournir aux ministères et aux intervenants clés

suffisamment de temps pour se préparer et de consolider puis mettre à jour les guides, les manuels et les instruments en ligne.

3.0 RÉUNIONS EN PETITS GROUPES

On a tenu trois réunions en petits groupes à différents moments pendant l'atelier, chacune traitant d'éléments différents de la Directive du gouvernement sur les activités de réglementation :

1. Section « Notre engagement envers les Canadiens ».
2. Section « Responsabilités des ministères et des organismes ».
3. Besoins en matière de mise en œuvre et évaluation du succès de la Directive.

Les participants à l'atelier, représentant 27 organismes différents, ont été proportionnellement répartis dans quatre groupes, puis cinq sous-groupes, de sorte à permettre une discussion approfondie.

La présente section donne les grandes lignes de la rétroaction obtenue grâce à cet exercice. On a noté ces renseignements de sorte à y revenir en séance plénière à la conclusion de l'atelier. Des commentaires plus détaillés ont également été formulés par les sous-groupes. Ceux-ci sont fournis distinctement aux **Annexes B, C et D**, selon la réunion correspondante. La présentation utilisée à la séance plénière, résumant les conclusions des réunions en petits groupes, est fournie à l'**Annexe E**.

3.1 Séance n° 1 : Notre engagement envers les Canadiens

La première réunion portait sur la section de la Directive intitulée « Notre engagement envers les Canadiens », sujet que tous les sous-groupes ont abordé. On leur a demandé : « Est-ce que la section intitulée "Notre engagement envers les Canadiens" transmet avec justesse l'intention et l'orientation stratégique du gouvernement du Canada? »

On a demandé aux participants de structurer leur analyse en fonction des questions d'approfondissement suivantes :

- *Que conserveriez-vous?*
- *Que modifieriez-vous?*
- *Que supprimeriez-vous?*

Les principaux éléments soulevés sont les suivants :

| |
|--|
| Que conserveriez-vous? |
| Globalement, on appuie l'orientation de cette section. On a exprimé des préoccupations relativement au public cible du document, en proposant la rédaction de différents documents pour différents publics (c.-à-d. la population canadienne et les responsables de la réglementation fédérale). |
| Que modifieriez-vous? |
| Public cible <ul style="list-style-type: none">• Nécessité de clarifier l'identité du public cible et de s'orienter en conséquence. |
| Langage <ul style="list-style-type: none">• Nécessité de définir les termes clés employés, comme « intérêt public » et « preuve ».• Inclusion d'un glossaire pour faciliter la définition de ces termes en contexte. |

| |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Nécessité d'énoncer clairement l'« avantage général » par rapport à l'« avantage net ».• Établissement d'énoncés précis, puisque les énoncés plus généraux élargissent la portée de l'engagement et pourraient promouvoir l'établissement de normes irréalistes. <p>Ce que l'on doit mettre davantage à l'avant-plan</p> <ul style="list-style-type: none">• Importance d'un processus décisionnel éclairé.• Promotion et protection de l'identité et des valeurs canadiennes. |
| <ul style="list-style-type: none">• Atteinte d'un juste équilibre entre :<ul style="list-style-type: none">○ les facteurs économiques, sociaux et environnementaux;○ les obligations et les données scientifiques nationales et internationales;○ la nécessité de qualifier l'engagement envers un processus décisionnel fondé sur les données et une approche préventive ou fondée sur les risques;○ la réceptivité et l'inclusion (p. ex. en situation de crise);○ l'efficacité des processus et la reddition de comptes à la population canadienne. <p>Ajouts nécessaires</p> <ul style="list-style-type: none">• Une section intitulée « Applications » qui définit la portée de la Directive, soit :<ul style="list-style-type: none">○ la réglementation;○ la législation;○ les processus.• Des références :<ul style="list-style-type: none">○ aux questions entourant les Autochtones;○ au commerce intérieur et international;○ aux normes nationales et internationales;○ à la réceptivité nécessaire par rapport au changement dans les besoins des intervenants et du milieu scientifique;○ à la nécessité de l'à-propos. |
| <p>Que supprimeriez-vous?</p> <ul style="list-style-type: none">• Rien de particulier. |

Du matériel supplémentaire produit par les sous-groupes aborde ce sujet plus en détail et est fourni à l'Annexe B.

3.2 Séance n° 2 : Responsabilités des ministères et des organismes

La deuxième réunion en petits groupes portait sur la section de la Directive intitulée « Responsabilités des ministères et des organismes ». On a demandé aux cinq sous-groupes de chacun des groupes de se pencher sur différentes parties de la section couvrant l'ensemble de la question des responsabilités.

On leur a donc demandé : « Est-ce que la section intitulée "Responsabilités des ministères et des organismes" aide les ministères à concrétiser l'engagement du gouvernement envers les Canadiens? Comment peut-on intégrer plus adéquatement la "reddition de comptes" à la Directive et s'assurer qu'elle garde tout de même son "mordant"? Son intention est-elle clairement énoncée et son orientation, facilement comprise? Peut-on la mettre en œuvre? »

On leur a ensuite demandé de formuler leurs réponses en fonction des questions d'approfondissement suivantes :

- *Que conserveriez-vous?*
- *Que modifieriez-vous?*
- *Que supprimeriez-vous?*

Les principaux éléments soulevés sont les suivants :

| |
|--|
| Que conserveriez-vous? |
| À part les commentaires ci-dessous, le contenu de la section traitant des responsabilités rallie une grande majorité de participants. |
| Que modifieriez-vous? |
| Portée, consultations et établissement des problèmes <ul style="list-style-type: none">• Dans certaines circonstances, des consultations complètes pourraient ne pas être justifiées.• Possible besoin d'un dialogue et de consultations sur de potentielles questions de réglementation afin d'établir si des règlements doivent être envisagés.• Importance toujours aussi grande du langage. Par exemple, que suggère la formulation « possibilités de consultations "justes et équitables" »?• Nécessité constante de souplesse et d'équilibre entre le besoin de consulter et celui d'agir rapidement, tout en rendant des comptes et menant un examen approfondi.• Définition plus précise des consultations interministérielles.• Encadrement pour les questions éthiques et celles liées à la perception de la population.• Référence nécessaire aux Autochtones relativement aux consultations. |
| Choix et évaluation des mesures de réglementation <ul style="list-style-type: none">• Nécessité d'inclure les questions éthiques et de reconnaître la difficulté de déterminer l'incidence sociale et éthique.• Adoption du concept du triage pour l'évaluation des incidences sociale et environnementale.• Nécessité d'améliorer les liens entre le contexte de la politique et la fonction de remise en question ou d'évaluation de la proposition de réglementation.• Nécessité d'atteindre le juste équilibre entre les éléments prescrits ou la précision et la souplesse.• Préoccupation quant à l'utilisation possible de « lorsque des circonstances canadiennes particulières le justifient » concernant la collaboration internationale en matière de réglementation.• Insistance accrue sur le renforcement de la coordination pangouvernementale (les tables thématiques et la collectivité fédérale de la réglementation).• Preuve que la conformité avec la Directive - <i>Normes de gestion du processus de réglementation fédérale</i> assure l'uniformité.• Renforcement du langage (« on s'ATTEND à ce que »); pourrait promouvoir la responsabilisation.• Exigences trop contraignantes relativement à la collaboration internationale en matière de réglementation. Par exemple, que se passe-t-il s'il n'existe pas de normes internationales ou que le régime international est moins rigoureux?• Présence d'un paragraphe supplémentaire dans la version française où le mot « unique » est trop fort. |

Planification et évaluation du rendement

- Référence nécessaire au REIR.
- Assurance que le langage est uniforme d'une section à l'autre, et avec le REIR.
- Évaluation précise du rendement pouvant être difficile si les responsabilités en matière de mise en œuvre de la politique de réglementation sont partagées ou relèvent d'un autre ministère ou du gouvernement provincial ou territorial.

Reddition de comptes aux organismes centraux

- Références à l'application des politiques nécessaires afin de bien souligner les conséquences pour les ministères et organismes qui ne s'y conforment pas.
- Changement des priorités gouvernementales, ce qui complique la planification d'un programme étalé sur plusieurs années.
- Absence du rôle du Parlement dans le document.
- Bureau du Conseil privé :
 - besoin de traiter du rôle délicat du BCP qui doit agir à la fois comme collaborateur et contrôleur;
 - inquiétude quant à la capacité du BCP à assumer ce rôle élargi dans les limites de ses pouvoirs.
- Justice Canada :
 - préférence pour la formulation des directives précédentes en ce qui a trait aux responsabilités et aux pouvoirs du ministère quant à son rôle dans l'élaboration de la réglementation.

Que supprimeriez-vous?

À la lumière des commentaires ci-dessus, un certain nombre d'énoncés doivent être retirés ou reformulés.

Du matériel supplémentaire produit par les sous-groupes aborde ce sujet plus en détail et est fourni à l'Annexe C.

3.3 Séance n° 3 : Besoins en matière de mise en œuvre et évaluation du succès de la Directive

La troisième réunion en petits groupes portait sur la mise en œuvre et l'évaluation du rendement associées à la Directive. On a demandé aux groupes d'examiner les besoins à cet égard.

On leur a demandé de formuler leurs réponses en fonction des questions d'approfondissement suivantes :

- *De quelles compétences et formation avez-vous besoin pour réussir la mise en œuvre de la Directive du gouvernement sur les activités de réglementation?*
- *Quels changements doit-on apporter au REIR pour qu'il reflète les nouveaux objectifs de la Directive du gouvernement sur les activités de réglementation?*
- *Quels changements faut-il apporter à la fonction de remise en question du BCP pour qu'elle reflète les nouveaux objectifs de la Directive du gouvernement sur les activités de réglementation?*

- *Quels autres outils, guides ou processus faut-il pour réussir la mise en œuvre réussie?*

Les principaux éléments soulevés sont les suivants :

| Compétences et formation nécessaires à la mise en œuvre |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Besoins fondés sur les connaissances :<ul style="list-style-type: none">○ capacité d'analyse économique et des coûts-avantages;○ capacité d'évaluation environnementale;○ suivi constant du régime de réglementation international;○ disponibilité de l'instrument privilégié ;○ évaluation du rendement et de son incidence sociale.• Besoins fondés sur les compétences :<ul style="list-style-type: none">○ création d'une équipe multidisciplinaire chargée de l'élaboration des politiques;○ consultations d'une complexité croissante et d'actualité.• Établissement de la pertinence de l'application d'une structure de formation généralisée ou d'un modèle de centres du savoir-faire.• Compte rendu détaillé des rôles et responsabilités des autres ministères.• Prestation d'une formation à la haute direction relativement à la réglementation intelligente. |
| Changements recommandés au REIR |
| <ul style="list-style-type: none">• REIR et Directive :<ul style="list-style-type: none">○ inclusion du REIR d'une façon ou d'une autre dans la Directive;○ uniformisation linguistique entre le REIR et la Directive.• Encadrement :<ul style="list-style-type: none">○ amélioration par le BCP du guide de rédaction du REIR destiné aux ministères dans la foulée des nouvelles attentes et exigences liées à la fonction de remise en question;○ mise à jour par le BCP de son site Web afin de fournir une seule source pour toute la documentation sur le REIR;○ identification des spécialistes du domaine (comme le Conseil du Trésor, le BCP et la <i>Gazette du Canada</i>) à des fins de consultation.• Ajout d'une section de mise en contexte.• Utilisation du principe de la définition du problème, ce qui signifie que la réglementation se limite à remédier aux problèmes, ce qui, souvent, n'est pas le cas.• Établissement amélioré des objectifs des politiques.• Ajout d'une section sur l'incidence sociale afin de bien mettre en contexte les motifs de la réglementation.• Établissement possible d'indicateurs de rendement dans le REIR afin de faciliter l'évaluation de la réglementation mise en œuvre. |
| Changements recommandés à la fonction de remise en question du BCP |
| <ul style="list-style-type: none">• Participation du BCP au début du processus d'élaboration de la réglementation.• Remise de la liste de vérification de la politique de réglementation intelligente aux ministères avec encadrement du BCP quant à la façon de l'employer.• Nécessité de clarifier la façon dont le BCP acquerra le savoir-faire nécessaire pour évaluer la réglementation de nature très technique.• Insistance sur les communications internes du BCP de sorte à favoriser le transfert des renseignements entre les différentes personnes qui pourraient travailler sur la même |

| |
|--|
| <p>réglementation (p. ex. analyste des mémoires au Cabinet et analyste de la réglementation).</p> <ul style="list-style-type: none">• Responsabilisation – nécessité d'établir sans équivoque le responsable dans l'éventualité où la réglementation ne serait pas conforme à la Directive. |
| Outils, guides et processus supplémentaires nécessaires |
| <ul style="list-style-type: none">• Listes de personnes-ressources des organismes concernés (comme le Conseil du Trésor et le BPC) ayant les connaissances nécessaires à toutes les étapes du processus d'élaboration de la réglementation.• Offre d'instruments utiles aux processus ardu d'établissement et d'évaluation des questions et de l'incidence sociales et environnementales.• Prestation de l'orientation et du leadership nécessaires sur les normes et les attentes relativement à la collecte de données et sur les exigences quant à leur qualité.• Glossaire des termes pertinents. |

Du matériel supplémentaire produit par les sous-groupes aborde ce sujet plus en détail et est fourni à l'Annexe D.

ANNEXE A ORDRE DU JOUR

Directive du gouvernement sur les activités de réglementation : Atelier interministériel
8 septembre 2005

Crowne Plaza – Salle de bal internationale A

Objectif :

Obtenir les vues et les commentaires de la collectivité de la réglementation concernant la Directive du gouvernement sur les activités de réglementation (la Directive); cerner les problèmes de capacité et de mise en œuvre et déterminer les solutions possibles; fournir des conseils à la haute direction sur les façons d'améliorer la gestion de la réglementation; offrir à la collectivité une occasion de réseautage, d'apprentissage et de développement du sentiment d'appartenance.

8 h 30 Café et muffins

9 h Mot d'ouverture – Réussir la mise en œuvre de la Directive : un travail d'équipe

George Redling, secrétaire adjoint du Cabinet, BCP

Ordre du jour, normes, logistique

Facilitateur

9 h 15 Obtenir des résultats pour les Canadiens : importance de la collectivité de la réglementation

Morris Rosenberg, SM, Santé Canada, et champion de la collectivité fédérale de la réglementation

9 h 35 Points saillants de l'ÉBAUCHE de Directive du gouvernement sur les activités de réglementation

Diane Labelle
Directrice des Opérations p.i., BCP

10 h **1^{re} réunion en petits groupes** – La Directive : « Notre engagement envers les Canadiens »

Facilitateurs (x4)

PAUSE SANTÉ (10 h 50 – 11 h 10)

11 h 10 **2^e réunion en petits groupes** – La Directive

Facilitateurs (x4)

« Responsabilités des ministères et des organismes »

DÉJEUNER (12 h 10– 13 h)

13 h Pour une mise en œuvre réussie! :
(Points de vue des groupes d'intervention,
de l'industrie et des chercheurs)

Jacques Saint-Amant, Option
Consommateurs

Denise Dewar, directrice
administrative, Biotechnologie
végétale, CropLife Canada

Paul Thomas, Université du
Manitoba

13 h 45 Aspects de la mise en œuvre dont il faut tenir
compte dans la Directive

Benoît Turcotte
Comité du Cabinet chargé des
opérations, Direction des affaires
réglementaires, BCP

14 h 10 **3^e réunion en petits groupes** - Besoins liés à
la mise en œuvre et mesures du succès de la Directive

Facilitateurs (x4)

PAUSE SANTÉ (15 h 05 – 15 h 20)

15 h 20 Séance plénière – Synthèse des trois réunions
en petits groupes

Responsables des groupes
de travail sur la réglementation (x4)

16 h 25 Prochaines étapes et mot de la fin

Diane Labelle
Directrice des Opérations p.i., BCP

CLÔTURE DE L'ATELIER INTERMINISTÉRIEL (16 h 30)

ANNEXE B COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DÉCOULANT DE LA 1^{re} RÉUNION EN PETITS GROUPES

« La Directive du gouvernement : Notre engagement envers les Canadiens »

1^{re} réunion en petits groupes : Notre engagement envers les Canadiens

Est-ce que la section intitulée "Notre engagement envers les Canadiens" transmet avec justesse l'intention et l'orientation stratégique du gouvernement du Canada?

- *Que conserveriez-vous?*
- *Que modifieriez-vous?*
- *Que supprimeriez-vous?*

Table 1 – Notre engagement (page 2)

Table 2 – Notre engagement (page 2)

Table 3 – Notre engagement (page 2)

Table 4 – Notre engagement (page 2)

* **Note du traducteur** : Les renvois à des lignes particulières sont des renvois à la version anglaise de la Directive.

Que conserveriez-vous?

- Dans l'ensemble, le contenu semble excellent.

Que modifieriez-vous?

- Il faut définir la portée du document.
- De quoi parlons-nous : de la souplesse du système de réglementation ou bien de transparence et d'ouverture? C'est un peu confus.
- À quel public s'adresse-t-on?
- Dans l'ensemble, il faut deux documents (un de politique interne; l'autre, qui serait un outil de communication à l'intention des Canadiens).
- Qu'est-ce que la réglementation?
- Renforcer l'introduction – préciser le besoin.
- Avantages globaux par rapport aux avantages nets?
- Intérêt public – inclure les besoins sociaux et patrimoniaux.
- Qu'entend-on par « les plus grands avantages globaux »?
- Mieux définir « avantages globaux ».
- Rendre le glossaire ou le lexique plus explicite.
- Qu'entend-on par « pouvoirs de réglementation »? – Il faut être plus clair dès le départ.
- Il faut employer un langage plus clair à propos de ce qui doit être fait exactement.
- La politique antérieure était plus claire.
- Texte dominé par le jargon.
- Faire preuve de responsabilité envers les Canadiens. Pas besoin de dire « comment rendre des comptes aux Canadiens ».
- De quoi parlons-nous : de la souplesse du système de réglementation ou bien de transparence et

d'ouverture? C'est un peu confus.

- Réagir rapidement aux changements dans les sciences, aux besoins des intervenants, aux questions de santé et de sécurité.
- Définir plus clairement le besoin d'un équilibre entre les intérêts économiques, sociaux et environnementaux
- Assurer la transparence, la responsabilité.
- « Protéger et habiliter » → premier principe.
- Adapter l'approche fondée sur le rendement, de sorte que les règlements puissent être observés plus efficacement.
- Rapidité ou coût du processus de réglementation ou du cycle de vie des règlements; la souplesse est différente de la transparence.
- Pas seulement international, aussi intérieur; ajouter des conseils pour la rapidité (réaction à une crise ou à des questions nouvelles)
- Ajouter des directives visant une plus grande rapidité d'action (situation de crise ou problèmes nouveaux)
- Promouvoir l'identité, protéger les Canadiens
- Ajouter protéger et promouvoir les valeurs canadiennes...
- Faire preuve de responsabilité envers les Canadiens. Pas besoin de dire « comment rendre des comptes aux Canadiens ».
- Accroître la responsabilité dans la terminologie utilisée : « améliorer » est-il le mot juste? Un système de réglementation souple.
- Garder les énoncés brefs afin d'éviter de traiter de problèmes particuliers à l'actualité du moment et de faire en sorte qu'ils soient applicables aux questions à long terme.
- Existe-t-il une hiérarchie dans les principes ou ceux-ci sont-ils tous égaux?
- Servir l'intérêt public devrait être la priorité.
- « Rapidité » (p. ex. en situation d'urgence) : ajouter une nouvelle puce pour l'inclure parmi les principes directeurs
- Ligne 40 – Renforcer l'intro pour ajouter l'objet de la Directive : la reddition de comptes!
- Attention à la mise en caractères gras.
- Inspirer par opposition à renforcer : la terminologie devrait être uniforme.
- Ajouter la dimension internationale.
- Quelle est la portée des pouvoirs de réglementation? Sont-ils de portée générale?
- Ligne 42 – Qu'est-ce que la portée? L'ensemble de nos pouvoirs de réglementation (règlements, normes, etc.) ou seulement la rédaction de règlements? De la façon dont le document est écrit, la majeure partie de celui-ci semble être axée uniquement sur la rédaction de règlements, mais le premier paragraphe fait référence aux pouvoirs de réglementation de manière générale.
- Ligne 42 – Ajouter les organismes internationaux.
- Ligne 43 – Soutenir représente en effet le statu quo. « Soutenir l'environnement » est trop « statique ».
- Ligne 43 – [Ajouter] « en tenant compte des aspects sociaux, environnementaux et économiques ».
- **SUGGESTION : RENDRE CHAQUE ÉNONCÉ PLUS DIRECT ET PLUS EFFICACE EN UTILISANT UN VERBE SEULEMENT : P. EX. « INSPIRER », « SERVIR » OU « SOUTENIR ».**
- Certains NE SONT PAS des principes : plus dans le contexte d'un but ou d'un objectif. Suggestion : rendre chaque énoncé plus direct et plus efficace en utilisant un verbe seulement : p. ex. « inspirer », « servir » ou « soutenir ». Certains NE SONT PAS des principes : plus dans le contexte d'un but ou d'un objectif. Les principes énumérés ressemblent davantage à des objectifs.
- « Protéger et habiliter » → premier principe.
 - Servir l'intérêt public.
 - Adapter l'approche fondée sur le rendement, de sorte que les règlements puissent être observés plus efficacement.
- L'énoncé à la puce 3 est-il un sous-élément de la puce 1? Pas seulement le commerce international; le commerce intérieur aussi.

- Ligne 55 : il faut être plus précis dans l'utilisation du mot *fair* (équitable).
- Ligne 55 : L'énoncé est-il un sous-élément du point 1? Pas seulement le commerce international; le commerce intérieur aussi.
- Puce 3 :
 - Le commerce intérieur fait défaut.
 - Reconnaissance du caractère intégré et de la complexité du processus d'élaboration de la réglementation et nécessité de le rendre moins complexe.
- Ligne 58 : Décisions fondées sur les données « disponibles » – Que faisons-nous si les données sont incomplètes : faut-il intégrer l'idée de prise de décision fondée sur des risques? Une décision fondée sur des données. Quel est le risque? Il faut expliciter ça à l'intention des Canadiens. (Les meilleures connaissances et la meilleure science disponibles), prise de décision fondée sur les meilleures connaissances disponibles au Canada et ailleurs dans le monde. Données → que faisons-nous avec des données incomplètes? Et qu'entend-on par « le meilleur savoir disponible »? Une décision fondée sur des données. Où est le risque? Il faut expliciter ça à l'intention des Canadiens. (Les meilleures connaissances et la meilleure science disponible). Veiller à la cohérence entre le qualificatif (les meilleures données disponibles) et la ligne 168 (présenter des preuves scientifiques et empiriques). Mettre « les meilleures données » et le « meilleur savoir ». Comment définir le « meilleur » savoir disponible?
- Puce 4 : déplacer vers le haut, avant la puce 3.
- On devrait combiner les puces 4 et 2.
- Puce 4
 - Supprimer en anglais le mot *evidence* (terme légaliste) [NdT : en français, on a mis « données ».]
 - Changement : que dire du principe de précaution?
- Puce 4
 - Déplacer vers le haut dans la liste.
 - Combiner avec la puce 2?
- Puce 6
 - Degré de sensibilisation des Canadiens?
 - Responsabilité?
 - Ne sera pas nécessairement compris par le public.
 - Rien au sujet de la communication ni de la transparence.
- Établir un lien entre la puce 6 et la puce 1.
- Puce 6 : Ressources – Les ressources de l'État ou dans un sens plus large?
- Ligne 66 : Ajouter le qualificatif *clé* à réglementation.
- Ligne 67 : nouvelle puce – « en concentrant les ressources humaines et financières... ».
- La qualité devrait aussi s'exprimer en fonction de la protection de l'environnement.
- Puce 7 : ajouter l'idée d'inclusivité.

Que supprimeriez-vous?

- Pas de commentaires particuliers reçus.

ANNEXE C

COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DÉCOULANT DE LA 2^e RÉUNION EN PETITS GROUPES

2^e réunion en petits groupes : Responsabilités des ministères et des organismes

Est-ce que la section intitulée "Responsabilités des ministères et des organismes" aide les ministères à concrétiser l'engagement du gouvernement envers les Canadiens ?

Est-ce que les attentes et les responsabilités attribuées aux ministères et aux organismes, c'est-à-dire participer au processus décisionnel ministériel et améliorer la gestion de la réglementation, sont réalistes?

- *Que conserveriez-vous?*
- *Que modifieriez-vous?*
- *Que supprimeriez-vous?*

L'intention est-elle exprimée clairement et l'orientation est-elle facile à comprendre? Comment faire en sorte que la Directive du gouvernement ait du « mordant »?

Veillez prendre note de l'attribution des sections pour lesquelles on cherche à avoir des commentaires.

Table 1 – Sections I a, b et c (pages 2-4)

Table 2 – Sections I d et e (pages 4-7)

Table 3 – Sections I f et g (pages 7-9)

Table 4 – Sections II, III et IV (pages 9-11)

* **Note du traducteur** : Les renvois à des lignes particulières sont des renvois à la version anglaise de la Directive.

Que conserveriez-vous?

- Le contenu dans l'ensemble exige des modifications, mais peu de suppressions.

Que modifieriez-vous?

Section I (a et b)

- Ajouter la section VI à la section II parce que la découverte et l'affectation des ressources sont essentielles à la capacité d'exécuter. Ramener la Section VI « Allocation appropriée des ressources analytiques » au point 2.
- Intervenir l'ordre des sections (a) et (b) pour que la détermination du problème se fasse avant la consultation (et soit distincte du dialogue permanent).
- Cinq moyens utilisés pour décrire l'information (il faut être plus cohérent).
- Certaines situations ne justifient pas une consultation étendue. Il faut de la souplesse.
- Qu'entend-on par réglementation?
- Où la directive commence-t-elle en ce qui concerne le cycle de vie »?
- Appliquer les principes à la législation.
- Toutes les décisions ne sont pas prises par le ministre (certaines font déjà l'objet de lois par le Parlement).

- La consultation des autres ministères s'impose. À quel niveau? Il faut mieux définir consultation « complète et équitable ».
- Chevauchement avec la Directive du Cabinet sur l'activité législative.
- La Directive ne traite pas des décideurs ni d'une autre façon d'envisager la modification des lois.
- Ligne 76 : « envergure ». Enlever le titre.
- Envergure, lignes 88 – 90 : elle est là l'envergure. Le reste n'a pas d'affaire là. Mieux définir l'envergure. Englobe-t-elle l'instrument privilégié? Envergure est un terme trop large. Certaines modifications à la réglementation viennent seules (référence claire au triage).
- Ligne 94 : Ajouter « possible » après réglementation
- Ligne 96 : Supprimer « réglementaires »; analyser les aspects sociaux, économiques, environnementaux.
- « Attendus », « veiller à ce que », « '128' », « faire de notre mieux » n'est pas bien défini.
- Lignes 118 – 120, la consultation est payante, analyse et lien (possibilité complète trop loin).
- Ligne 140 : définir « important ».
- Lignes 139 – 145; on perd l'obligation de notification (délai de 75 jours) figurant à l'annexe A de la Politique de réglementation
- Lignes 168 – 169 : on suggère de mettre de côté la dimension éthique; redondance.
- Les lignes 172 – 176 sont mêlantes; la ligne 175 n'est pas précise.

Section II (c et d)

- « au besoin » ou « sous réserve de » ... quelque part à la section II (C) p. ex. santé et sécurité
 - questions relatives aux rapports hommes-femmes
 - aspect environnemental
 - aspect économique (peut-être)
- Ajouter une référence à la mise en œuvre et à l'observation comme éléments à prendre en considération.
- Il faut intégrer des considérations d'ordre éthique.
- Il faut un guide expliquant la marche à suivre.
- Que faisons-nous dans l'intervalle?
- Discuter de l'approche par défaut de ce qui est là.
- S'en occuper à l'étape de l'élaboration des politiques – inclure les organismes de réglementation à ce moment-là.
- Lignes 192 – 195
 - Tout au long de la section, quand on parle de « risque », s'agit-il de risque pour la sécurité? De sécurité du point de vue social ou également du point de vue économique?
 - Ignore le fait que l'on s'attend à ce que l'État intervienne pour régler un « problème » par opposition au « risque » (exemple de la pêche sportive).
 - Lignes 199 – 207 : pas question d'harmonisation. « Équivalent » fait référence à une exigence technique mais ne tient pas compte de la conformité.
- Lignes 201 – 204
 - Il faut de la clarté pour mettre ça en pratique, de sorte que « norme de rendement » puisse être comprise par l'organisme de réglementation et les entités visées par la réglementation
 - Et que dire du rôle de l'autoréglementation, de l'observation volontaire?
- Lignes 205 – 251, éliminer. « Coopérer », pas seulement accepter.
- Ligne 211 : Il faut renforcer l'engagement à cet égard. Responsabilité horizontale.
- Ligne 211 : Elle devrait être liée davantage horizontalement à la ligne 209 : « Évaluation des possibilités ».
 - Trop passif, il faut utiliser davantage la voix active.
 - Problèmes de compétences : que faire à ce sujet, et comment?
 - Il faut de la souplesse :
 - (1) si nécessaire

- (2) les télécommunications relèvent clairement de la compétence fédérale
- Ligne 251 – Le mot « seulement » n'est pas utilisé comme il faut. Recommandations de l'OCDE : utilisation de normes nationales, à moins d'avoir une raison d'en adopter d'autres.
- Ligne 251 – Recommander le document de l'OCDE sur la coopération internationale en matière de réglementation – exigeant!
 - « Unique » est trop fort
 - Beaucoup de travaux en français
 - Le mot « éthique » est-il nécessaire?
- Lignes 259-262. Évaluer l'impact des options proposées
 - Il faut évaluer les incidences morales
 - Combinaison adéquate d'instruments par opposition à combinaison conditionnelle?
 - Évaluer les incidences à quelle étape du cycle de vie
 - Analyse coût-avantages précoce pour l'Étude d'impact de la réglementation
 - Ne pas tarder à parler aux parties touchées – p. ex. coût pour l'industrie, applicabilité de la primauté du droit; réglementation « graduelle ».
 - Risque pour la santé – p. ex. virus du Nil occidental
 - Il n'y a pas de coût d'évaluation qui soit trop élevé
 - Trop axé sur les échanges commerciaux
 - Analyse coûts-avantages de la santé publique et de la sécurité
 - Voie rapide/accélérer
 - Contourner la Gazette
- Les lignes 286 – 291 sont en français seulement, pas en anglais
- Ligne 268, lourd fardeau. Introduire le guide de triage? Fardeau. Introduire la notion de triage tôt dans le document.
- Ligne 307 – 320 Caractérisation inexacte et ne favorise pas la collaboration internationale
- 337 – 353 Analyse coûts-avantages
 - Il faut des conseils ou une orientation concernant la prise en considération du « résumé » ou des avantages « abstraits » ou non quantifiables.
 - Parti pris en faveur du commerce international par opposition aux normes canadiennes
 - « normes internationales maintenues »/traité/obligations

Section II (e et f)

- Intégration des considérations morales
 - Des outils pour nous guider
 - Quoi faire dans l'intervalle
 - La politique d'abord
- Les ministères ont-ils des programmes en matière de réglementation?
- De quel genre de mécanismes disposera-t-on?
- Une bonne partie des conseils devrait être axée sur le processus d'élaboration des politiques : un MC ou une loi (de base) au stade de l'élaboration de la réglementation vient peut-être trop tard
- Section à ajouter : la mise à exécution
- Définition de l'observation
- La section (f) devrait être mieux intégrée
- « systèmes juridiques » → à mettre avec le rôle du ministère de la Justice
- On devrait parler de planification de la mise en application avant de parler de planification de l'observation
- Dans l'ensemble – comment cela est-il plus « intelligent » que ce qui se fait actuellement?
- « Plans d'observation » et « stratégies d'observation » : s'agit-il de la même chose?
- Il faut mettre par écrit les REIR, les comprendre.
- Utiliser « adhérer et assurer » pour satisfaire la communauté internationale.

- La réglementation est seulement une partie du processus d'évaluation.
- Utiliser un terme comme réglementaire (mécanisme).
- Programme – Il faut mettre ça en bonne et due forme.
 - Programme de réglementation, plan de réglementation, terminologie (est-ce que ça s'en vient?)
- Lignes 314 – 320 : Paragraphe à déplacer et à insérer après la ligne 309.
- Ligne 360 – Appeler ça consultation.
- Ligne 360 – Est-ce de la consultation – est-ce que ça veut dire saisir dans le REIR?
- Lignes 360-362 : trop verbeuses.
- Ligne 368, à revoir : est-ce dans la bonne section?
- Ligne 376, il faut être plus clair.
- Ligne 437 – accessibilité, besoin de dire les choses de façon à être bien compris.
- Ligne 374 – Utiliser l'observation plus/stratégies?
- Ligne 383 – 384 – énoncé qui n'a pas de contenu.

Section III

- Mauvaise utilisation des mots programme, plan, etc.
- Changer « il doit » par quelque chose d'autre → « il s'assure d'examiner, de travailler, de diffuser » ou « il examine, travaille et diffuse »
- Pas de conséquence à l'inaction, vague, besoin d'un stimulant pour un programme ou un plan, utiliser un concept global.
- Besoins : révision et mise en page
- Plan par opposition à programme → rapport au sujet du plan.
- Supprimer « il doit », message contradictoire avec responsable.
- Mordant : que se passe-t-il lorsqu'on ne planifie pas? Les répercussions ne sont pas claires.
 - Permettre aux ministères d'être vagues.
 - Comment empêcher les ministères de court-circuiter?
 - De quoi a-t-on vraiment besoin?
- Ajouter à l'intro : énoncé indiquant que le BCP et les ministères ont des rôles différents et complémentaires.
- Ligne 444, toute la section devrait être supprimée.
- Ligne 448 – ajouter référence au calendrier.

Section IV

- Ne peut pas « s'assurer »
- « Le BCP est responsable de » (généralement dans la documentation)
- Il faut être clair à propos de ce que fera le BCP
- Ligne 459 : enlever « suffisient » (suffisante)
- Ligne 463 : enlever « to better » (améliorer)
- Ligne 467 : supprimer « policy and » (de politique et)
- Ligne 467, supprimer « policy and regulatory » (de politique et de réglementation)
- Ligne 483, qualité du REIR par opposition à la présentation
- Ligne 486 – 486, trop subjectif
- Ligne 492, points de référence au besoin

Section V

- Ligne 511 – De quels « outils » parlons-nous? Utiliser un mot différent/expliquer (p. ex. lignes directrices, normes, listes de contrôle, responsabilité de l'État)
- Ligne 514 – Le ministère ne donne pas habituellement d'avis au sujet des « normes de rendement ». Qu'est-ce que c'est que ça? Qu'est-ce que ça veut dire? Supprimer (ce n'est pas une responsabilité du ministère de la Justice) ou expliquer
- Ligne 528 – Dire que le SCT « donne des conseils » semble imposé d'en haut. Utiliser « collabore avec »... concernant la gestion des ressources
- Le SCT est responsable de la coordination du processus de reddition de comptes. Ce n'est pas à lui de faire rapport.
 - Qu'est-ce que cela veut dire? Ce n'est pas clair.
 - Quel lien y a-t-il entre le rôle du SCT et l'activité touchant la réglementation?
- Ligne 534 – Ce n'est pas au SCT qu'il revient de faire rapport. Il faut aussi expliquer les responsabilités générales du SCT.

Que supprimeriez-vous?

- Ligne 93 : Supprimer « dialogue »
- (International) à partir de la ligne 439
- Ligne 251 – Éliminer :
 - Intégration par référence
 - Va trop loin
- Ligne 383 – 384, juste un énoncé?

ANNEXE D

COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DÉCOULANT DE LA 3^e RÉUNION EN PETITS GROUPES

3^e réunion en petits groupes : Besoins en matière de mise en œuvre

De quoi la collectivité fédérale de la réglementation a-t-elle besoin pour appliquer la Directive du gouvernement avec succès?

- *De quelles compétences et formation avez-vous besoin pour réussir la mise en application de la Directive?*
- *Quels changements faut-il apporter au Résumé de l'étude d'impact de la réglementation pour qu'il reflète les nouveaux objectifs de la Directive du gouvernement?*
- *Quels changements faut-il apporter à la fonction de remise en question du BCP pour qu'elle reflète les nouveaux objectifs de la Directive du gouvernement?*
- *Quels autres outils, guides ou processus faut-il pour réussir la mise en œuvre?*

Q1 : Compétences et formation requises pour la mise en œuvre

En raison d'une approche plus large dans la Directive, il faut des ensembles de compétences plus précis et plus vastes (p. ex. économiste). Pour la mettre à exécution, il faut de nouvelles compétences clé, entre autres :

- La capacité d'analyse
 - Groupes multidisciplinaires de spécialistes
 - Comment recueillir et intégrer l'information (sur ce que font les autres pays, par exemple)
- Des compétences en communication orale et écrite
- Des compétences dans le domaine de la consultation, entre autres quant à la méthodologie
- **Des compétences en gestion du changement**
- Pour les économistes : des compétences en analyse coûts-avantages
 - Connaissance de l'économétrie
 - Guides en matière d'établissement des coûts
- Gestion de projets → leadership/compétences sur le plan de l'organisation
- Compétences interpersonnelles – capacité de travailler avec d'autres

Il faut des connaissances spécialisées/des experts dans les domaines suivants : évaluation environnementale, valeurs et éthique, mesure du rendement, incidences du commerce international

Les nouvelles exigences en matière de compétences devraient être adaptées aux exigences ou à la façon de procéder des ministères (les questions de RH entrent en collision)

- Attestation d'un niveau de connaissances de base, puis
- Niveaux de spécialisation successifs – sur le plan économique, social, environnemental
- Niveau minimal d'études/de perfectionnement professionnel

On peut favoriser l'acquisition de nouveaux ensembles de compétences par de la formation, par exemple dans les domaines suivants :

- Compétences en matière de consultation/lignes directrices/formation
- Connaissances approfondies des collectivités, entre autres des collectivités de pratique – bavardoirs

(avec mots de passe)

- Considérations F/P/T/M
- Langue
- Adaptation culturelle (groupes autochtones)
- Compréhension du rôle du Parlement
- Compréhension des rôles des sciences dans l'analyse/l'analyse des risques et la réglementation (p. ex. cohérence, principe de précaution, etc.)
- Compréhension de la place de la réglementation dans le processus législatif
 - Réglementation 101 : Élaboration des politiques, MC, rédaction de règlements
- Commerce international (obstacles techniques au commerce/mesures sanitaires et phytosanitaires)
- Analyse coûts-avantages/évaluation des incidences (analyse coûts-avantages, formation minimale (de base) en économique (économétrie))
- Formation relative à la mesure du rendement
- Instrument privilégié (combinaison)
- Façon d'intégrer efficacement l'information (entreposer, gérer, etc.)

Q2 : Modifications recommandées au REIR

Les en-têtes actuels et les en-têtes proposés pour le REIR sont corrects (le seul élément nouveau est le contexte, qui était traité auparavant dans la description). On pourrait éventuellement apporter des modifications au REIR selon les avenues suivantes :

- Au lieu de « solutions de rechange », avoir une section sur l'« instrument » privilégié
- Au lieu d'« avantages et coûts » → « analyse des incidences »
- Éléments qu'il faut ajouter à la mise en application :
 - Solution de rechange, combinaison d'instruments
 - Gestion du rendement
 - Développement durable
 - Amélioration continue
- Définir la définition du problème de manière à inclure :
 - l'analyse du risque
 - les objectifs sur le plan des politiques

Il y a un solide appui en faveur d'un manuel d'orientation dans lequel l'information serait centralisée et où les ministères et organismes trouveraient tous les renseignements et les conseils dont ils ont besoin. On suggère peut-être des centres d'expertise qui seraient bien définis aux yeux des ministères pour les questions relatives au Conseil du Trésor ou au Bureau du Conseil privé; ainsi, si les ministères ont des questions, ils sauront où s'adresser. Le REIR est également un outil destiné à accroître la transparence de l'administration fédérale.

Le guide des rédacteurs de REIR devrait être refait, à la lumière des nouveaux objectifs concernant les exigences en matière d'analyse et pour qu'on soit en mesure d'aider les ministères à exercer leur nouvelle fonction de remise en question. Parmi les nouveaux éléments, mentionnons :

- les autres instruments (orientations)
- des directives qui incluront l'analyse de la concurrence
- des conseils au sujet de la dimension sociale/éthique (définitions)
- les répercussions du fardeau administratif sur les affaires
- la façon de mieux saisir les avantages qualitatifs (p. ex. sociaux) = conseils

Le REIR demeure actuellement axé sur les aspects économiques. L'analyse coûts-avantages est souvent difficile – la dimension additionnelle de l'analyse des incidences sociales sera encore plus difficile. L'analyse sociale a aussi des incidences sur la section consultation.

- Il faudra de nouvelles compétences

- Il faut poser les bonnes questions

La souplesse doit être maintenue, surtout si l'on veut que le triage soit efficace. Souplesse voudrait dire qu'il ne serait pas nécessaire que les REIR contiennent toutes les catégories. En outre, le REIR doit être plus clair : par exemple, utiliser des graphiques. Il serait utile d'avoir un formulaire normalisé que l'on utiliserait sur Internet.

Q3 : Modifications recommandées à la fonction de remise en question du BCP

Le Bureau du Conseil privé devrait remettre en question les propositions de règlements qui entraînent :

- des initiatives de la part des autres ministères
- des obligations internationales
- des problèmes de compétences
- une opposition entre la perspective nationale et la perspective régionale : instrument privilégié

Les besoins en matière de réglementation devraient ensuite être discutés immédiatement avec le Bureau du Conseil privé afin de mobiliser ces propositions. On devrait appliquer des normes différentes aux REIR en fonction de leur niveau d'importance (haute, moyenne ou faible) et faire preuve de diligence raisonnable.

La fonction de remise en question du Bureau du Conseil privé devrait venir juste après le triage. C'est une bonne idée de soumettre une ébauche du REIR au BCP dans les cas où le résumé va au ministère de la Justice.

Il y a au Bureau du Conseil privé des problèmes de capacité à surmonter (équivalents temps plein) qui limitent la capacité de celui-ci d'exercer efficacement sa fonction de remise en question. En outre, la personne préposée à la remise en question au BCP connaît le domaine ou la section. Le BCP devrait songer à organiser différemment son personnel affecté à l'analyse (spécialisé dans l'observation, etc.).

Parmi les principales suggestions de modifications, mentionnons :

- communiquer la liste de contrôle provisoire;
- faire en sorte que l'approche finale ne soit pas une liste de contrôle;
- exercer davantage un rôle d'orientation;
- mettre en place un bassin de ressources spécialisées;
- être capable de mesurer les effets des outils sur le contentieux

Q4 : Instruments, guides et processus supplémentaires nécessaires

Il faudra un éventail de produits pour différentes personnes tout au long du processus :

- de la formation au sujet de l'interprétation de la Directive
 - un guide de rédaction des REIR mis à jour
 - un glossaire
 - une norme relative aux éléments probants
 - une liste des éléments que les ministères et organismes sont tenus de fournir au BCP/au processus
- de la formation au sujet des guides dans les domaines suivants :
 - éthique
 - indicateurs de rendement, mesure du rendement
 - analyse des risques, analyse coûts-avantages et analyse des incidences sociales
- la disponibilité des principales ressources :
 - analystes
 - coordonnateurs horizontaux
 - coopération internationale en matière de réglementation
- la synthèse de l'information existante qu'il faudra condenser dans un guide et l'établissement d'un lien entre les compétences et la formation, d'une part, et les guides et outils, d'autre part
- le recours à des instruments automatisés
 - bulletin électronique interne au sein de l'administration fédérale

- site Web présentant tous les documents relatifs à la réglementation
- ligne prioritaire avec le BCP
- tutoriel en ligne avec menus déroulants et organigrammes
- réseau, forums et cours à l'intention du personnel interministériel qui travaille avec les règlements, pour la mise en commun de l'information, des leçons tirées, des pratiques exemplaires, etc.
- la fourniture d'une liste de personnes-ressources indiquant le champ de responsabilités (p. ex. composition des tables thématiques) et liste de spécialistes (analystes) incluant l'accès au savoir-faire dans la communauté internationale
- des lignes directrices et des mécanismes en matière de consultation, incluant une étape supplémentaire dans le processus pour :
 - les réunions interministérielles (comme pour les MC)
 - les règlements de grande importance
- Les leçons tirées, ce qui comprend :
 - des études pilotes tout au long du processus, y compris avec les parties intéressées (réaction, groupes de consultation)
 - des bilans des bons et des mauvais exemples

ANNEXE E PRÉSENTATION TIRÉE DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE



La Directive du gouvernement sur les activités de réglementation

Atelier interministériel

Le 8 septembre 2005

Séance plénière – Propos tenus durant les discussions en petits groupes

Canada



Compte rendu : Tables 1 – 5

- ✦ **Atelier n° 1 – Directive du gouvernement : « Notre engagement envers les Canadiens »**
 - Formulation :
 - Nécessité de clarifier « intérêt public », « preuve », etc
 - Nécessité de mettre l'accent sur :
 - La recherche d'un juste équilibre entre les facteurs économiques, sociaux et environnementaux;
 - l'importance d'un processus décisionnel éclairé.
 - Ajouts proposés :
 - Commerce intérieur;
 - Réceptivité par rapport aux changements dans les besoins des intervenants et du milieu scientifique;
 - Nécessité de l'à-propos.
 - Des énoncés généraux élargissent la portée de l'engagement et risquent de promouvoir l'établissement de normes auxquelles ils pourraient être extrêmement difficile de se conformer.

Canada



Compte rendu : Tables 6 – 10

- ✦ **Atelier n° 1 – Directive du gouvernement : « Notre engagement envers les Canadiens »**
 - Recherche nécessaire d'un juste équilibre entre :
 - Décisions s'appuyant sur des faits *et* approche préventive fondée sur l'évaluation des risques;
 - Données scientifiques et obligations nationales *et* internationales;
 - Efficacité des processus *et* reddition de comptes aux Canadiens;
 - Inclusion d'une section intitulée « Applications » qui aiderait à mieux définir la portée de la Directive :
 - Réglementation;
 - Législation;
 - Processus;
 - Références aux peuples autochtones;

Page 3

Canada



Compte rendu : Tables 11 – 15

- ✦ **Atelier n° 1 – Directive du gouvernement : « Notre engagement envers les Canadiens »**
 - Accueil favorable quant aux grandes orientations;
 - Importance d'un langage clair :
 - Inclusion possible d'un glossaire devant servir à clarifier des termes comme « intérêt public », « meilleur », « preuves » (y compris le savoir traditionnel?);
 - Tension entre réceptivité et inclusivité
 - Situations de crise;
 - Existence de balises (nationales et internationales);
 - Préoccupations quant au public cible
 - 2 documents distincts, selon l'auditoire?
 - « Avantage général » par rapport à « avantage net »

Page 4

Canada



Compte rendu : Tables 16 – 20

- ✦ **Atelier n° 1 – Directive du gouvernement : «Notre engagement envers les Canadiens »**
 - Accent plus marqué sur :
 - La promotion et la protection de notre identité et de nos valeurs;
 - Nécessité de qualifier l'engagement au chapitre :
 - Du processus décisionnel éclairé;
 - De l'obligation de rendre compte;
 - Clarification de la portée :
 - Réglementation : exhaustive ou choix d'instruments?
 - Identité du groupe cible;

Page 5

Canada



Compte rendu : Tables 16 – 20

- ✦ **Atelier n° 2 – Directive du gouvernement : «Responsabilités des ministères et des organismes »**
 - Portée, consultations et établissement des problèmes
 - Consultations complètes pas toujours justifiées;
 - Souplesse accrue;
 - Choix et évaluation des mesures de réglementation
 - Incorporation d'un volet éthique;
 - Application du concept de triage pour l'évaluation des incidences sociales et environnementales;
 - Nécessité d'améliorer les liens entre le contexte de la politique et la fonction de remise en question ou l'évaluation du règlement proposé;
 - Équilibre entre les éléments prescrits et le degré souhaitable de précision et de souplesse;

Page 6

Canada



Compte rendu : Tables 11 – 15

- ✦ **Atelier n° 2 – Directive du gouvernement : «Responsabilités des ministères et des organismes »**
 - Portée, consultations et établissement des problèmes
 - Encadrement pour les questions éthiques et celles liées aux perceptions de la population;
 - Possibilités de consultations « justes et équitables »;
 - Tension entre souplesse et besoin de surveiller;
 - Importance absolue de la terminologie utilisée;
 - Choix et évaluation des mesures de réglementation
 - Utilisation possible de « lorsque des circonstances canadiennes particulières le justifient » concernant la coopération internationale en matière de réglementation;
 - Insistance accrue sur le renforcement de la coordination pangouvernementale (les tables thématiques et la CFR);
 - Planification et évaluation du rendement
 - Référence nécessaire au REIR;
 - Reddition de comptes aux organismes centraux
 - Conséquences pour les ministères et organismes qui ne s'y conforment pas;

Page 7

Canada



Compte rendu : Tables 6 – 10

- ✦ **Atelier n° 2 – Directive du gouvernement : «Responsabilités des ministères et des organismes »**
 - Portée, consultations et établissement des problèmes
 - Juste équilibre entre le besoin de consulter et celui d'agir rapidement;
 - Consultations interministérielles;
 - Peuples autochtones;
 - Choix et évaluation des mesures de réglementation
 - Conformité avec la DGAR et les NGPRF;
 - Renforcement du langage (« on s'ATTEND à »);
 - Reddition de comptes aux organismes centraux
 - BCP
 - Gestion de ses fonctions de collaborateur aussi bien que de contrôleur;
 - Pouvoirs suffisants en sa qualité de contrôleur?
 - Justice
 - Préférence pour la formulation de la directive précédente en ce qui a trait aux responsabilités et aux pouvoirs du ministère quant à son rôle dans l'élaboration de la réglementation;

Page 8

Canada



Compte rendu : Tables 1 – 5

- ✦ **Atelier n° 2 – Directive du gouvernement : «Responsabilités des ministères et des organismes »**
 - Portée, consultations et établissement des problèmes
 - Nécessité de reconnaître le besoin de souplesse et l'existence de circonstances exceptionnelles;
 - Nécessité de prévoir un dialogue ou des consultations sur de potentielles questions de réglementation;
 - Choix et évaluation des mesures de réglementation
 - Exigences trop contraignantes relativement à la collaboration internationale en matière de réglementation. Par exemple, que se passe-t-il s'il n'existe pas de normes internationales ou que le régime international est moins rigoureux?
 - Version française – présence d'un paragraphe supplémentaire dans lequel le mot «unique » est trop fort;
 - Difficulté de mesurer les impacts sociaux ou éthiques;
 - Planification et évaluation du rendement
 - Uniformité du langage essentielle
 - Et si la mise en œuvre de la politique était assurée par un autre ministère ou par un gouvernement provincial/territorial?
 - Reddition de compte aux organismes centraux
 - La modification des priorités gouvernementales complique la planification d'un programme étalé sur plusieurs années;
 - Aucun rôle reconnu au Parlement ou au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation; aucune approbation préalable

Page 9

Canada



Compte rendu

- ✦ **Atelier n° 3 – Besoins en matière de mise en œuvre et évaluation du succès de la DGAR**
 - *De quelles compétences et formation avez-vous besoin pour réussir la mise en œuvre de la DGAR?*
 - *Quels changements doit-on apporter au REIR pour qu'il reflète les nouveaux objectifs de la DGAR?*
 - *Quels changements faut-il apporter à la fonction de remise en question du BCP pour qu'elle reflète les nouveaux objectifs de la DGAR?*
 - *Quels autres outils, guides ou processus faut-il pour réussir la mise en œuvre réussie?*

Page 10

Canada

Séance plénière

Séance plénière – Propos tenus durant les discussions en petits groupes

8 septembre 2005

ANNEXE F LISTE DES PARTICIPANTS

Liste des participants

Atelier interministériel au sujet de la Directive du gouvernement sur les activités de réglementation

8 septembre 2005

TDV Global Inc. (facilitateurs)

Michael Ennis
Associé directeur général
Facilitateur principal – Tables des sous-groupes 1-5

David Peate
Consultant principal
Facilitateur – Tables des sous-groupes 11-15

James Dunlop
Consultant
Soutien à la facilitation

Marc Baril
Principal
Facilitateur – Tables des sous-groupes 16-20

Ken Rayner
Principal
Facilitateur – Tables des sous-groupes 6-10

Affaires étrangères Canada

Nancy McDonald
Agente de politiques économiques
Direction des relations économiques internationales et du Sommet

Patricia Malikail
Directrice
Direction des relations économiques internationales et du Sommet

Affaires indiennes et du Nord Canada

Suzanne Davidson
Conseillère principale
Politiques et Orientation stratégiques

Stephen Van Dine
Directeur, Direction de la politique des ressources et des programmes, Programme des Affaires du Nord

Dominique Quirion
Chef, Division de la législation minière et de la gestion des ressources, Programme des Affaires du Nord

Ross Holden
Conseiller principal en matière de politiques Services fonciers et fiduciaires

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Al Vachon
Conseiller en politiques
Affaires législatives et réglementaires

John Smith
Directeur
Affaires législatives et réglementaires

David Barnes
Analyste principal de politiques
Affaires législatives et réglementaires

Agence canadienne d'inspection des aliments

Helen Hayes
Directrice par intérim
Affaires réglementaires et parlementaires

Alan Monfette
Spécialiste technique
Programme des enquêtes sur la salubrité des aliments

Alan Goldrosen
Gestionnaire réglementaire
Affaires réglementaires et parlementaires

David Spicer
Rédacteur principal de textes réglementaires
Affaires réglementaires et parlementaires

Aline Dimitri
Analyste d'inspection
Salubrité des aliments

Glyn Chancey
Directeur
Division de la production des végétaux

Rick Flohr
Analyste principal, Politiques
Systèmes d'inspection

Jennifer McLean
Directrice adjointe intérimaire, Accords de l'OMC
Politiques

Bill Anderson
Directeur
Division des aliments d'origine animale

Sylvia Flemming
Biotechnologie
Coordonnatrice

Jana Palacek
Conseillère juridique

Brian Peart
Vétérinaire principal
Contrôle des maladies

Agence de santé publique du Canada

Vanessa E. Pearson
Chef d'équipe
Coordination de la réglementation

Dennis Brodie
Conseiller en politiques législatives et
réglementaires
Centre de mesures et d'interventions d'urgence

Agence des services frontaliers du Canada

Candice Breakwell
Directrice
Affaires législatives et AIPRP

Agence du revenu du Canada

Suzanne Leclaire
Gestionnaire int.
Division des droits et des taxes d'accise

Paul Fuoco
Chef
Direction de la politique législative

Ron Hagmann
Gestionnaire
Division des droits et des taxes d'accise

Sylvain Lavoie
Analyste des politiques
Direction de la politique législative

John Smith
Agent
Division des droits et des taxes d'accise

Heather Antle
Analyste
Direction de la politique législative

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Gary Koestler
Directeur adjoint
Direction du commerce international

Peter Pauker
Chef int.
Direction générale des politiques stratégiques

Ling Lee
Chef int., Intervention et adaptation stratégiques
Direction générale des politiques stratégiques

Ken Campbell
Directeur exécutif int.
Centre sur la lutte antiparasitaire

Matt Watkinson
Table ronde de la chaîne de valeur
Direction générale des services à l'industrie et aux marchés

Melanie Gustafson
Analyste de politiques
Commission canadienne des grains

Carolyn Koekman
Chef, Élaboration des politiques sur les grains
Direction générale des politiques stratégiques

Carola McWade
Directrice exécutive adjointe et greffière
Conseil national des produits agricoles

Mark Ziegler
Directeur adjoint
Division de l'horticulture et des cultures spéciales
Direction générale des services à l'industrie et aux marchés

Daniel Doré
Secrétaire de la Commission canadienne du lait
Commission canadienne du lait

Anciens combattants Canada

Patrick Aylward
Analyste
Affaires du Cabinet et législatives

Alex Robert
Chef, Législation (Règlements)
Affaires du Cabinet et législatives

Bureau de la concurrence

Mark Ronayne
Agent principal du droit de la concurrence

Bureau du Conseil privé

Nicole Boilard
Analyste
Direction des affaires réglementaires

Ward Chickoski
Analyste
Direction des affaires réglementaires

Samir Chhabra
Analyste
Direction des affaires réglementaires

François Choquette
Analyste
Direction des affaires réglementaires

Diane Labelle
Directrice des Opérations p. i.
Direction des affaires réglementaires

Ken Moore
Coordonnateur
Direction des affaires réglementaires

Ben Turcotte
Coordonnateur
Direction des affaires réglementaires

Daniel Wolfish
Analyste
Direction des affaires réglementaires

Bruce Boles
Analyste
Direction des affaires réglementaires

Marc-Yves Bertin
Analyste
Politique du développement économique et régional

Marie-Anick Maillé
Analyste
Affaires intergouvernementales

Michael Dejong
Analyste
Politique du développement social

Raquel Garbers
Conseillère en politiques
Bureau du Conseiller en matière de sécurité nationale auprès du Premier ministre

Selena Beattie
Agente du Conseil privé
Législation et planification parlementaire

Vincent Ngan
Analyste
Direction des affaires réglementaires

Citoyenneté et Immigration Canada

Jacinthe Lareau
Gestionnaire
Affaires réglementaires

Louise Haberl
Conseillère juridique
Services juridiques CIC

Heidi Smith
Directeur adjoint
Politique et programmes économiques de l'immigration

Commerce international Canada

Angela Behboodi
Agente de la politique commerciale
Direction des règlements et des obstacles techniques

Stéphanie Belliard-Hogue
Agente de la politique commerciale
Direction de la politique commerciale sur l'investissement

Brenda Dunbar
Agente principale de la politique commerciale
Direction des règlements et des obstacles techniques

E. Craig Wilson
Conseiller en politiques
Direction de la politique stratégique

Judy Korecky
Conseillère principale en politiques
Direction des contrôles à l'exportation

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Mark Dallaire
Directeur
Division des affaires réglementaires

Paul T. Hough
Agent principal en politiques
Division des affaires réglementaires

Conseil canadien des normes

Allan Wilson
Gestionnaire
Commerce international

Conseils et Vérification Canada

Liz Allan
Consultante principale
Gestion des ressources humaines et services de
développement organisationnel

Estelle Vincent-Fleurs
Consultante

Lisa Thompson
Consultante

Danielle Landry
Consultante principale
Services de gestion du rendement et réglementaires

École de la fonction publique du Canada

Hélène Maurais
Conseillère principale en apprentissage
Centre de perfectionnement professionnel et en gestion

Environnement Canada

René Drolet
Directeur int.
Direction générale de l'assurance de la
conformité
Service de la protection de l'environnement

Michel Villeneuve
Conseiller principal en politiques
Direction des utilisations durables des eaux
Direction générale de la coordination et des
politiques relatives à l'eau

Carolyne Blain
Directrice
Secrétariat de la biotechnologie
Service de la protection de l'environnement

Kathleen Hedley
Gestionnaire
Direction de la surveillance de la qualité de l'eau
Institut national de recherche sur les eaux

Shannon Glenn
Directrice
Prévention de la pollution atmosphérique
Service de la protection de l'environnement

Céline Labossière
Gestionnaire de politiques
Affaires économiques et réglementaires
Direction générale de l'intégration des politiques

Lyne Monastesse
Chef, Mouvements transfrontaliers
Direction générale de la prévention de la pollution
Service de la protection de l'environnement

Kyle Burns
Économiste principal
Affaires économiques et réglementaires
Direction générale de l'intégration des politiques

Naresh Debidin
Gestionnaire
Coordination de la planification et des enjeux
Service de la protection de l'environnement

Finances Canada

Jeff Rafuse
Économiste
Analyse des politiques et de la coordination

Josée Villemaire
Analyste
Direction de la politique du secteur financier

Industrie Canada

Sonia LeBris
Analyste principale
Secrétariat canadien de la biotechnologie

Kernaghan Webb,
Conseiller principal en matière de politiques
juridiques
Bureau de la consommation

Elizabeth Morris
Analyste principale
Politiques des cadres économiques

Jennifer Elliot
Conseillère principale en politiques
Corporations Canada

Richard Konchak
Conseiller principal
Direction générale de l'analyse industrielle

Kevin Freiheit
Économiste principal de recherche
Entreprise autochtone Canada

Rahil Khan
Analyste des politiques
Direction générale de l'analyse industrielle

David May
Agent subalterne de réglementation
Réglementations nationales et internationales

Christine Winiarz Searle
Analyste principale des politiques
Direction générale de la politique de la petite
entreprise

Claude Beaudoin
Gestionnaire
Services techniques d'homologation et de
télécommunications

Nolan Wiebe
Économiste
Politique des télécommunications

Justice Canada

Irène Gendron
Avocate générale
Services juridiques de l'Agence
Agence canadienne d'évaluation environnementale

Claude Lesage
Avocat général int.
Direction des services législatifs

Justine O'Brien
Conseillère
Services juridiques, Parcs Canada

Joan Knight
Avocate
Services juridiques
Transports Canada

Jana Palacek
Conseillère juridique, Services juridiques
Agence canadienne d'inspection des aliments

Philippe Hallée
Avocat général int.
Direction des services législatifs

Josseline Bujold
Conseillère juridique, Service du contentieux
Pêches et Océans Canada

Don MacPherson
Avocat-conseil par intérim
Direction des services législatifs

Office national de l'énergie

Karen Blank
Spécialiste de la réglementation et des politiques
Équipe d'élaboration de la réglementation

Patrimoine canadien

Ian Ironside
Gestionnaire, Affaires réglementaires
Direction générale des politiques et des programmes de la radiodiffusion

Sutheat Tim
Agent principal de programmes
Direction des biens culturels

Tracy Stewart
Directrice
Affaires parlementaires et réglementaires

Keith Wickens
Gestionnaire
Programme d'indemnisation

Carla Curran
Directrice
Examen des investissements dans le secteur culturel

Doug Bryce
Analyste de politiques
Direction des politiques du patrimoine

Pêches et Océans Canada

Hugh Cotton
Chef, Réglementation
Direction de la conservation et de la protection
Région du Québec

Peter Ferguson
Analyste en réglementation
Affaires législatives et réglementaires

Gérard Blanchard
Chef, Réglementation
Région du Golfe

Gilles Belzile
Directeur général int.
Coordination des politiques et liaison

R.W. (Rick) Young
Chef, Réglementation
Région des Maritimes

Michelle M Dyck
Analyste des politiques
Affaires législatives et réglementaires

Mike Berthiaume
Directeur int.
Affaires législatives et réglementaires

Lynn Kelly
Analyste des politiques
Direction de la gestion de l'aquaculture

Projet de recherche sur les politiques

Doug Blair
Directeur de projet
Projet de recherche sur les politiques

Kaili Lévesque
Agente de recherche en politiques
Projet de recherche sur les politiques

Alan Painter
Agent principal de recherche en politiques
Projet de recherche sur les politiques

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Brenda Allard
Gestionnaire int., Unité des politiques
Santé et sécurité au travail

Bawan Saravanabawan
Gestionnaire, Unité des services techniques
Santé et sécurité au travail

Jacinta Aungier
Conseillère en programmes, Unité des politiques
Santé et sécurité au travail

Ron Logan
Analyste principal de recherche, Unité de la
recherche et des analyses
Santé et sécurité au travail

Jasmin Mosielski
Analyste de programmes, Unité des politiques
Santé et sécurité au travail

Gerry McCabe
Agent des affaires du travail
Bureau de district de Toronto

Janine Aussant
Gestionnaire int., Unité de la conformité
Santé et sécurité au travail

André Charrette
Gestionnaire int.
Unité des politiques – Normes du travail

Ressources naturelles Canada

Cam Carruthers
Directeur adjoint
Direction des politiques stratégiques

Mike Hnetka
Conseiller, Règlements
Secteur de la politique énergétique

Cathy Lesslie-Jeffery
Conseillère principale en politiques
Direction des politiques stratégiques

Jackie Scott
Conseillère principale en politique de santé et
d'environnement
Secteur des minéraux et des métaux

Graham O'Brien
Analyste des politiques
Direction des politiques stratégiques

Gary Anka
Conseiller principal en politiques
Service canadien des forêts

Santé Canada

Anjala Puvananathan
Conseillère en politiques et planification
Direction générale de la santé environnementale et
de la sécurité des consommateurs
Région de l'Ontario et du Nunavut

Rick O'Leary
Agent régional de liaison, Aliments
Direction générale des produits de santé et des
aliments, région de l'Atlantique

Jocelyn Kula
Gestionnaire, Secrétariat des affaires réglementaires
du Ministère, Direction générale de la politique de la
santé

Cathy Edmondson
Conseillère principale en réglementation
Direction générale des produits de santé et des
aliments

Cathy Parker
Gestionnaire, Direction des produits biologiques et
des thérapies génétiques
Direction générale des produits de santé et des
aliments

Kim Dayman-Rutkus
Directrice
Inspectorat de la DGPSA

Alexandra MacGregor
Analyste des politiques principale, Bureau de
l'élaboration des politiques
Direction générale de la santé environnementale et
de la sécurité des consommateurs

Ian McGrath
Analyste des politiques
Direction générale de la santé des Premières nations
et des Inuits

Danièle Dionne
Directrice exécutive int.
Collectivité des organismes de réglementation
fédéraux

Jason Flint
Bureau des politiques et des conseils stratégiques
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Kelly Butler
Chef de section, Agence de réglementation de la lutte
antiparasitaire

Francine Brunet
Chef de section, Affaires réglementaires
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Cameron Laing
Analyste des politiques réglementaires, Programme
de lutte contre le tabagisme
Direction générale de la santé environnementale et de
la sécurité des consommateurs

Rachelle Yazdani
Gestionnaire int., Service de politiques et de
programme
Direction générale de la santé environnementale et de
la sécurité des consommateurs

Secrétariat du Conseil du Trésor

Christian Duval
Chef
Direction des communications stratégiques et
des affaires ministérielles

Louise Rocque
Gestionnaire
Industrie, sciences, développement régional et
questions réglementaires

Terry Hunt
Directeur principal, Centre d'excellence pour
l'évaluation, Division de la gestion axée sur les
résultats, Secteur de la gestion des dépenses

Paul Knarr
Analyste principal, Politique en matière de
passation des marchés, Direction de la politique
sur les acquisitions et la gestion des projets,
Secteur des opérations gouvernementales

Lori Pucar
Analyste
Industrie, sciences, développement régional et
questions réglementaires

Susan Blakeney
Analyste principale, Prestation de services
Planification stratégique et opérationnelle
Direction du dirigeant principal de l'information

John Heimbecker
Conseiller principal en politiques, Stratégies de
gestion financière, Calcul et facturation
Secteur de la gestion financière et de l'analyse
Bureau du contrôleur général

Sécurité publique et protection civile Canada

Richard Saucier
Directeur int.
Direction générale des politiques de gestion des
mesures d'urgence

Chris Damico
Conseiller principal, Politiques et recherche sur
les technologies
Direction générale des politiques de gestion des
mesures d'urgence

Elizabeth White
Conseillère en politiques
Direction générale des politiques de gestion des
mesures d'urgence

Andrew Dzuba
Analyste des politiques
Division de la planification et des politiques
stratégiques

Darryl Sitka
Analyste principal, Conformité et opérations
Direction générale des politiques de gestion des
mesures d'urgence

Transports Canada

Fabien Lefebvre
Conseiller principal, Réglementation intelligente
Affaires réglementaires stratégiques

Mylaine Des Rosiers
Agente des affaires réglementaires
Aviation

Jacques Savard
Directeur, Affaires réglementaires
Transport des marchandises dangereuses

Kim Ellard
Chef, Affaires réglementaires et politique
maritime
Voie maritime et politique de transport intérieur

Peter Coyles
Directeur intérimaire
Recherche, Évaluation et Systèmes
Transport des marchandises dangereuses

Cora Pictou
Agent de projets spéciaux
Programmes aéroportuaires

Lisa Séguin
Agente d'évaluation
Services d'évaluation ministériels

Brock Davies
Gestionnaire, Programmes d'apprentissage
Services de réglementation
Aviation

Nicole Girard
Chef, Affaires réglementaires
Aviation

Roger Constantin
Analyste des politiques
Politique nationale des services aériens